

Avis de soutenance

Madame Ismérie LETELLIER

Histoire, Histoire de l'Art

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La légitimation et la popularisation de la photographie comme art en France (années 1970 - années 1990)

dirigés par Madame Evelyne COHEN et Monsieur Roger- Yves ROCHE

Soutenance prévue le **mercredi 18 décembre 2024** à 14h30

Lieu : Maison Internationale des Langues et des Cultures, 35 rue Raulin, 69007 LYON

Salle : 308

Composition du jury :

Mme Evelyne COHEN	ENSSIB Université de Lyon	Directrice de thèse
M. Roger-Yves ROCHE	Université Lyon 2	Co-directeur de thèse
Mme Catherine BERTHO-LAVENIR	Université Sorbonne Nouvelle	Rapporteuse
Mme Julia CSERGO	Université du Québec à Montréal	Rapporteuse
M. Laurent MARTIN	Université Sorbonne Nouvelle	Examineur
Mme Véronique FIGINI-VERON	Ecole nationale supérieure Louis-Lumière	Examinatrice

Mots-clés : Photographie, Politiques culturelles, Artification,

Résumé :

A l'orée des années 1970, la photographie n'est pas encore reconnue comme un art en France. Les structures qui existent dans les villes et les lieux d'activité des photographes (usines, agences, clubs, etc.) ne permettent et ne reconnaissent généralement pas une pratique artistique de la photographie. La photographie en tant qu'art fait également face à un mépris institutionnel. Les photographes militants mènent alors des actions seuls, parfois avec l'aide d'une municipalité, dans des lieux refuges. Dans les années 1970, la structuration d'un champ de l'art photographique permet d'engager un processus de reconnaissance de la photographie en tant qu'art : de nouveaux lieux et types de lieux émergent à Arles, à Paris et à Lyon (festivals, galeries, institutions et départements spécialisés, etc.) et une politique photographique voit le jour au sein du ministère de la Culture. Dans les années 1980, grâce à l'action des photographes et des pouvoirs publics, les lieux spécialisés prolifèrent, la photographie intègre les territoires de l'art et les musées en tant qu'œuvre d'art, des mesures sont prises pour sauvegarder le patrimoine photographique, etc. La politique photographique aboutit à des réformes et à des fêtes nationales qui officialisent le statut d'art de la photographie et le statut d'artiste du photographe au début des années 1990. Le processus de légitimation et de popularisation de la photographie comme art est finalement rendu possible grâce au « lieu », aux acteurs et aux interactions qu'il englobe.